



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAÏSANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET</p> <p>Étaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	--

Délibération n°34

Rapporteur : Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale de Boule Uginoise

Le boulodrome, sis 70 place André Cerbonney à Ugine, est mis à disposition à l'Amicale Boule Uginoise pour leur utilisation quotidienne et pour l'organisation de manifestations boulistiques. L'association prend à sa charge les frais énergétiques liés à l'utilisation de celui-ci (notamment les frais d'électricité et de gaz).

Le Boulodrome est également amené à être occupé par d'autres associations et par des services de la Commune pour l'organisation de manifestations (Festival du Jeu et du Jouet, Festival Univers Numériques d'Ugine).

Aussi, il convient d'aider l'association pour le financement engagé.

Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale de Boule Uginoise d'un montant de 500 €.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Amicale de Boule Uginoise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire